

# Pargesa

## Holding SA

GENÈVE

**Assemblée générale ordinaire tenue  
le mercredi 6 mai 2020 à 15.00 heures  
au siège de la Société  
11, Grand-Rue - 1204 Genève - SUISSE**

### PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Me Jean Luc Herbez, Administrateur de la Société.

Le Président indique en préambule qu'en raison des circonstances liées à la pandémie du Covid-19, Monsieur Paul Desmarais, jr, Président du Conseil d'administration, n'est pas en mesure d'assister physiquement à cette réunion pour la présider. Le Président de séance remercie Monsieur Paul Desmarais, jr de la confiance qu'il a bien voulu lui accorder en lui demandant de présider cette Assemblée, conformément à l'article 20 des statuts. Monsieur Paul Desmarais, jr assiste néanmoins à cette réunion par conférence téléphonique. Monsieur Jocelyn Lefebvre, Vice-Président du Conseil d'administration, Monsieur Victor Delloye et Monsieur Cédric Frère, Administrateurs, Madame Mariane Le Bourdier, Directeur Général et Me Jacques Iffland, de l'Etude Lenz & Staehelin assistent également à cette réunion par conférence téléphonique.

Le Président de séance souhaite tout d'abord souligner que les modalités de tenue de cette Assemblée sont très particulières car, pour des raisons de santé publique liées au contexte du Covid-19, elle a dû être organisée à huis-clos, au siège social de la Société.

Chaque actionnaire a cependant eu la possibilité de donner ses instructions de vote au Représentant indépendant, l'Etude de Me Valérie Carla Marti, notaire, soit par écrit en joignant sa procuration, soit par voie électronique. Les modalités d'exercice des droits de vote ont à cet effet été publiées avec l'ordre du jour.

Me Valérie Carla Marti, présente dans la salle, exprimera en conséquence l'intégralité des votes qui ont été confiés à son Etude. Le Président de séance lui souhaite la bienvenue.

Le Président passe ensuite au déroulement statutaire de l'Assemblée, indiquant les points suivants:

- Conformément au droit de la société anonyme, l'Assemblée générale doit être convoquée au moins 20 jours avant la date de sa réunion par avis inséré dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce. Cet avis de convocation a été publié dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce le 14 avril 2020 comme en fait foi le document qu'il dépose sur le bureau.

- Les statuts, dont il dépose aussi un exemplaire sur le bureau, prévoient également la convocation des actionnaires nominatifs par lettre recommandée, ce qui a été fait le 14 avril 2020.
- Conformément aux dispositions légales et statutaires, le rapport annuel comprenant le rapport de rémunération, les comptes consolidés et comptes annuels 2019, le rapport de l'organe de révision, ainsi que les propositions du Conseil d'administration relatives à l'utilisation du bénéfice net a été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société.

Le Président de séance constate que cette Assemblée a été régulièrement convoquée.

Le Président de séance désigne Monsieur Mark Keller, Directeur financier, présent dans la salle, en qualité de Secrétaire et le prie de dresser le procès-verbal des points à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

Il constate que Monsieur Fabien Bryois, représentant l'organe de révision Deloitte SA, est présent dans cette salle.

Enfin, il constate que Me Pierre-Xavier Knoepfli, notaire, qui sera en charge de la rédaction de l'acte authentique lié au point 6 relatif au renouvellement du capital autorisé et à la modification de l'article 5<sup>bis</sup> des statuts, est également présent dans la salle.

Le Président de séance leur souhaite la bienvenue.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Président de séance rappelle que selon l'article 19 des statuts, l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, à l'exception des points à l'ordre du jour suivants :

- le point 4.5 relatif à l'élection de l'organe de révision, pour lequel un vote à la majorité absolue des valeurs nominales représentées est requis (article 17 des statuts) et ;
- le point 6, relatif au renouvellement du capital autorisé, pour lequel une majorité spéciale des deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées sont nécessaires (article 19 des statuts).

Le Président de séance ajoute qu'au vu du contexte, la présentation habituelle sur l'évolution du Groupe Pargesa, ainsi que sur les résultats de l'exercice 2019, sera mise en ligne le soir même sur le site internet de la Société.

Le Président de séance invite le Secrétaire à donner lecture du décompte des voix représentées. Le Secrétaire constate que:

**77'214'700** actions ordinaires nominatives de CHF 2 de valeur nominale sont représentées par **le Représentant indépendant** sur 77'214'700 émises

**54'514'786** actions ordinaires au porteur de CHF 20 de valeur nominale sont représentées par **le Représentant indépendant** sur 77'214'700 émises

réunissant au total **131'729'486 voix** soit **85.3%** des votes et CHF 1'244'725'120 soit **73.3%** de la valeur nominale du capital-actions.

Le Secrétaire rappelle par ailleurs qu'en vertu de l'article 18 des statuts de la Société, l'Assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre d'actions représentées.

Il ajoute que l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) octroie aux actionnaires la possibilité de conférer des pouvoirs et de donner des instructions au Représentant indépendant afin de les représenter lors du vote à l'Assemblée générale. De plus, bien que les actionnaires n'ont pas été autorisés à être présents à l'Assemblée générale en raison du contexte du Covid-19, chacun d'entre eux a cependant eu la possibilité de donner ses instructions de vote par écrit ou par voie électronique au Représentant indépendant, l'Etude de Me Valérie Carla Marti. En conséquence, Me Valérie Carla Marti représentera l'ensemble des actionnaires qui ont mandaté son Etude, en votant pour eux.

Le Président de séance reprend la parole et invite Me Valérie Carla Marti à exprimer les votes « Pour », « Contre » ou « Abstention » des actionnaires lorsqu'il sera passé aux votes.

L'Assemblée générale délibérera sur tous les points suivants portés à l'ordre du jour:

1. Rapport annuel, comptes consolidés et comptes annuels 2019 - Rapport de l'organe de révision
2. Affectation du solde bénéficiaire
3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction
4. Elections
  - 4.1 Conseil d'administration
  - 4.2 Président du Conseil d'administration
  - 4.3 Membres du Comité de rémunération
  - 4.4 Représentant indépendant
  - 4.5 Organe de révision
5. Rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction
  - 5.1 Rémunération globale accordée au Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021
  - 5.2 Rémunération globale accordée à la Direction pour 2021
6. Renouvellement du capital autorisé et modification de l'article 5<sup>bis</sup> des statuts
7. Divers

#### **1. Rapport annuel, comptes consolidés et comptes annuels 2019 - Rapport de l'organe de révision**

Le Président de séance indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels 2019.

Le Président demande à Monsieur Fabien Bryois, représentant de Deloitte SA, s'il a quelque chose à ajouter à son rapport. Monsieur Fabien Bryois informe que tel n'est pas le cas.

Il est ensuite passé au vote.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- en faveur de la proposition : **131'729'477**
- contre la proposition : **0**
- abstentions : **9**

Le Président de séance constate que le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels 2019, ainsi que le rapport de l'organe de révision 2019 sont approuvés.

## **2. Affectation du solde bénéficiaire**

Le Président de séance relève que le solde bénéficiaire sur l'année 2019 au bilan est de CHF 236.2 millions. Il rappelle, comme cela est mentionné sur la convocation à l'Assemblée, que le Conseil d'administration propose :

- de verser un dividende de CHF 2.63 par action au porteur ayant jouissance et CHF 0.263 par action nominative, soit CHF 222.8 millions ;
- d'affecter CHF 0.7 million à la réserve générale légale issue du bénéfice ;
- et de reporter CHF 12.7 millions.

Il précise que le dividende sera mis en paiement le 19 mai 2020.

Il est ensuite passé au vote.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- en faveur de la proposition : **131'715'499**
- contre la proposition : **13'978**
- abstentions : **9**

Le Président constate ainsi que la proposition du Conseil d'administration relative à l'affectation du solde bénéficiaire est approuvée.

### 3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Président de séance rappelle que le Conseil d'administration a proposé de donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur gestion pendant l'exercice 2019.

Le Président de séance indique qu'il sera procédé à un vote global sur la décharge de l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Conformément à l'art. 695 du Code des obligations, les personnes qui ont coopéré d'une manière quelconque à la gestion des affaires sociales n'ont pas pu prendre part à ce vote.

Il est ensuite passé au vote.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- en faveur de la proposition : **131'662'569**
- contre la proposition : **64'328**
- abstentions : **2'589**

Le Président de séance constate ainsi que l'Assemblée a donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur gestion pendant l'exercice 2019 et l'en remercie.

### 4. Elections

Le Président de séance rappelle qu'en vertu de l'art. 3 de l'ORAb, il appartient à l'Assemblée générale d'élire annuellement et individuellement les membres et le Président du Conseil d'administration, les membres du Comité de rémunération et le Représentant indépendant.

#### 4.1 Conseil d'administration

Le Président de séance rappelle que chaque Administrateur est élu individuellement pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire, en sorte que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de réélire successivement les membres du Conseil d'administration, à savoir Messieurs Bernard Daniel, Victor Delloye, André Desmarais, Paul Desmarais, jr, Paul Desmarais III, Cedric Frère, Gérald Frère, Madame Ségolène Gallienne, Monsieur Jean-Luc Herbez, Madame Barbara Kux, Messieurs Xavier Le Clef, Jocelyn Lefebvre, Michel Pébereau et Amaury de Sèze.

Le Président de séance précise que si Monsieur Paul Desmarais, jr est élu, il sera proposé à la présidence du Conseil d'administration tel que mentionné au point 4.2 de l'ordre du jour.

Il est ensuite passé aux élections individuelles de chacun des membres susvisés.

#### 4.1.1 Réélection de Monsieur Bernard Daniel

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **130'883'251**
- contre la proposition : **846'226**
- abstentions : **9**

#### **4.1.2 Réélection de Monsieur Victor Delloye**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **127'185'318**
- contre la proposition : **4'544'159**
- abstentions : **9**

#### **4.1.3 Réélection de Monsieur André Desmarais**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **127'469'766**
- contre la proposition : **4'259'711**
- abstentions : **9**

#### **4.1.4 Réélection de Monsieur Paul Desmarais, jr**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **127'015'149**
- contre la proposition : **4'714'328**
- abstentions : **9**

#### **4.1.5 Réélection de Monsieur Paul Desmarais III**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **127'633'396**
- contre la proposition : **4'096'081**
- abstentions : **9**

#### **4.1.6 Réélection de Monsieur Cedric Frère**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **128'090'172**
- contre la proposition : **3'639'305**
- abstentions : **9**

#### **4.1.7 Réélection de Monsieur Gérald Frère**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **128'038'451**
- contre la proposition : **3'691'026**
- abstentions : **9**

#### **4.1.8 Réélection de Madame Ségolène Gallienne**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **127'579'266**
- contre la proposition : **4'150'211**
- abstentions : **9**

#### **4.1.9 Réélection de Me Jean-Luc Herbez**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **130'999'716**
- contre la proposition : **729'761**
- abstentions : **9**

#### **4.1.10 Réélection de Madame Barbara Kux**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **131'725'227**
- contre la proposition : **4'250**
- abstentions : **9**

#### **4.1.11 Réélection de Monsieur Xavier Le Clef**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **127'414'018**
- contre la proposition : **4'315'459**
- abstentions : **9**

#### **4.1.12 Réélection de Monsieur Jocelyn Lefebvre**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **126'906'250**
- contre la proposition : **4'823'227**
- abstentions : **9**

#### **4.1.13 Réélection de Monsieur Michel Pébureau**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **126'879'206**
- contre la proposition : **4'850'271**
- abstentions : **9**

#### **4.1.14 Réélection de Monsieur Amaury de Sèze**

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **127'908'206**
- contre la proposition : **3'821'271**
- abstentions : **9**

Le Président de séance constate ainsi que chaque Administrateur a été individuellement réélu jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

## **4.2 Élection du Président du Conseil d'administration**

Le Président de séance relève que le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Paul Desmarais, jr comme Président du Conseil d'administration jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **126'748'723**
- contre la proposition : **4'980'754**
- abstentions : **9**

Le Président de séance constate ainsi que Monsieur Paul Desmarais, jr a été réélu comme Président du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.



### 4.3 Élection des membres du Comité de rémunération

Le Président de séance rappelle qu'en vertu de l'ORAb et des statuts de la Société, chaque membre du Comité de rémunération est élu individuellement pour un mandat d'une année allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire, en sorte que le Conseil d'administration propose de réélire successivement Monsieur Bernard Daniel, Me Jean-Luc Herbez, Madame Barbara Kux, Monsieur Xavier Le Clef et Monsieur Amaury de Sèze en qualité de membres du Comité de rémunération jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Il passe aux votes.

#### 4.3.1 Réélection de Monsieur Bernard Daniel

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **130'780'784**
- contre la proposition : **948'693**
- abstentions : **9**

#### 4.3.2 Réélection de Me Jean-Luc Herbez

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **131'282'030**
- contre la proposition : **447'447**
- abstentions : **9**

#### 4.3.3 Réélection de Madame Barbara Kux

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **131'606'660**
- contre la proposition : **122'817**
- abstentions : **9**

#### 4.3.4 Réélection de Monsieur Xavier Le Clef

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **127'414'781**
- contre la proposition : **4'314'696**
- abstentions : **9**

#### 4.3.5 Réélection de Monsieur Amaury de Sèze

Le résultat du vote est le suivant :

- en faveur de la proposition : **127'917'713**
- contre la proposition : **3'811'764**
- abstentions : **9**

Le Président de séance constate que Monsieur Bernard Daniel, Me Jean-Luc Herbez, Madame Barbara Kux, Monsieur Xavier Le Clef et Monsieur Amaury de Sèze sont individuellement **réélus** au sein du Comité de rémunération pour une période prenant fin à l'échéance de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

#### 4.4 Élection d'un représentant indépendant

Le Président de séance indique que le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude de Me Valérie Carla Marti, Notaire, en qualité de Représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Il passe au vote.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- en faveur de la proposition : **131'688'555**
- contre la proposition : **40'922**
- abstentions : **9**

Le Président de séance constate ainsi que l'Etude de Me Valérie Carla Marti est réélue en qualité de Représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à l'échéance de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

#### 4.5 Organe de révision

Le Président de séance rappelle que le Conseil d'administration propose de réélire Deloitte SA en tant qu'organe de révision pour un mandat d'un an.

Il passe au vote.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- en faveur de la proposition : **CHF 1'237'377'620 de valeur nominale**
- contre la proposition : **CHF 7'347'320 de valeur nominale**
- abstentions : **CHF 180 de valeur nominale**

Le Président de séance constate ainsi que Deloitte SA est réélu en qualité d'organe de révision de la Société pour un mandat d'un an.

## **5. Rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction**

Le Président de séance rappelle qu'en vertu de l'ORAb, il appartient à l'Assemblée générale de voter sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

### **5.1. Rémunération du Conseil d'administration**

Le Président de séance rappelle que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'accorder une rémunération globale maximum de CHF 6'000'000 au Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, correspondant à une diminution de CHF 500'000 par rapport au montant approuvé par l'Assemblée générale de 2019 (qui s'élevait à CHF 6'500'000).

Il passe au vote.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- en faveur de la proposition : **130'141'216**
- contre la proposition : **1'564'095**
- abstentions : **24'175**

Le Président de séance constate ainsi que la rémunération globale maximum de CHF 6'000'000 du Conseil d'administration pour la période allant de ce jour à la prochaine Assemblée générale ordinaire est approuvée.

### **5.2. Rémunération de la Direction**

Le Président de séance rappelle que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'accorder une rémunération globale maximum de CHF 1'480'000 à la Direction pour l'exercice annuel 2021.

Il passe au vote.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- en faveur de la proposition : **130'203'774**
- contre la proposition : **1'501'537**
- abstentions : **24'175**

Le Président de séance constate que la rémunération globale maximum de CHF 1'480'000 en faveur de la Direction pour l'exercice annuel 2021 est approuvée.

## 6. Renouvellement du capital autorisé: modification de l'article 5bis des statuts

Le Président de séance rappelle que le capital autorisé est valable pour une période de 2 ans et doit être renouvelé à chaque échéance. Il signale aussi que la Société n'en a pas fait usage depuis 1994.

Il demande à Me Pierre-Xavier Knoepfli, notaire, de bien vouloir tenir, en la forme authentique, le procès-verbal de ce point de l'ordre du jour relatif aux modifications statutaires.

Il soumet la proposition du Conseil de modifier l'article 5<sup>bis</sup> chiffre 1 dont le contenu sera le suivant :

*« Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter, jusqu'au 6 mai 2022, le capital-actions de deux cent cinquante-trois millions de francs suisses (CHF 253'000'000) au plus par l'émission d'un maximum de 11'500'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune et par l'émission d'un maximum de 11'500'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2 chacune. Les nouvelles actions doivent être entièrement libérées. Le Conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches. »*

Il passe au vote.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- en faveur de la proposition : **120'315'549**
- contre la proposition : **11'413'928**
- abstentions : **9**
  
- en faveur de la proposition : **CHF 1'016'446'380 de valeur nominale**
- contre la proposition : **CHF 228'278'560 de valeur nominale**
- abstentions : **CHF 180 de valeur nominale**

Le Président constate que la proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h30.

Le procès-verbal est lu et approuvé par les soussignés.

**Le Président de séance :**

**Le Secrétaire :**

---

Jean-Luc HERBEZ

---

Mark KELLER